



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

LB/ES n° 18/021

**DPAE 2 – Gestion
des personnels
d'encadrement**

Affaire suivie par :
Laurence BOUIN
Chef de bureau DPAE 2
Tél. :
03 22 82 37 73

**DPAE 3 – Gestion
des personnels
d'administration**

Affaire suivie par :
Emmanuelle SLOBODIANUK
Chef du bureau DPAE 3
Tél. :
03 22 82 38 71

Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

1/2

Amiens, le 04 décembre 2018

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelière des universités

à

Monsieur le président de l'université de Picardie Jules Verne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de
Compiègne

Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.

Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.

Monsieur le directeur du CANOPÉ

Mesdames et Messieurs les directeurs de la DRJSCS et des
DDCS

Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de
mission

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

**Objet : préinscription au mouvement inter-académique 2019 des personnels
administratifs, sociaux et de santé**

- *mouvement inter académique des attachés d'administration de l'État (AAE) et des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)*
- *mouvements nationaux des médecins de l'Éducation nationale et des conseillers techniques de service social*
- *mouvement vers les COM et MAYOTTE des AAE et des SAENES*

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle relative à la carrière et à la mobilité des personnels administratifs, sociaux et de santé a été publiée au bulletin officiel spécial n°6 du 22 novembre 2018.

Vous voudrez donc bien demander aux personnels susceptibles de participer aux opérations ci-dessus de prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service accessible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr (rubrique bulletin officiel).

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectuent via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

ou

à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr (rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs, sociaux et de santé/promotions, mutations).

L'agent se connecte à l'application au moyen de son NUMEN (login) et de sa date de naissance (mot de passe) sous la forme JJ/MM/AAAA

CALENDRIER

2/2

- **Mouvement inter académique des AAE et des SAENES**
- **Mouvement vers les COM et Mayotte des AAE et des SAENES**

Saisie des vœux	du mardi 11 décembre 2018 au mardi 8 janvier 2019 inclus
Edition de la confirmation de demande et renvoi du dossier par l'agent	du mercredi 09 janvier au lundi 14 janvier 2019 inclus
Transmission des dossiers par les académies à la DGRH	jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	jusqu'au jeudi 21 février 2019
Remontée des classements (PPr)	date limite : jeudi 28 février 2019
CAPN	SAENES : mardi 19 mars 2019 AAE : jeudi 21 mars 2018

ATTENTION : les adjoints administratifs (ADJAENES) ne sont pas concernés par cette saisie.

- **Mouvement national des Médecins de l'éducation nationale (MEN) et des conseillers techniques de service social (CTSSAE) :**

Saisie des vœux	du mercredi 23 janvier 2019 au jeudi 7 février 2019 inclus
Edition de la confirmation de demande	du vendredi 08 février 2019 au mercredi 06 mars 2019 inclus
Remontée des dossiers par les Rectorats	jusqu'au jeudi 21 mars 2019
Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	jusqu'au mardi 23 avril 2019
Remontée des classements CTSSAE sur PPr	date limite : jeudi 02 mai 2019
CAPN	MEN : mardi 18 juin 2019 CTSSAE : jeudi 06 juin 2019

ATTENTION : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie



Jean-Jacques VIAL